

LES SÉNATEURS AGISSENT

LES PRINCIPAUX APPORTS DU SÉNAT EN 2023

SÉNAT

Une assemblée législative au service des citoyens

Un bicamérisme qui a une nouvelle fois démontré son utilité

30 %

des lois définitivement adoptées sont d'origine sénatoriale

93 %

des lois ont été adoptées d'un commun accord par l'Assemblée nationale et le Sénat

63 %

des amendements adoptés par le Sénat ont été repris par l'Assemblée nationale*

De nombreuses mesures adoptées à l'initiative du Sénat pour répondre à vos préoccupations



Violences conjugales : Le Sénat a **adopté à l'unanimité** la proposition de loi, présentée par la sénatrice Valérie Létard, créant une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales.



Influenceurs : Le Sénat a renforcé la **lutte contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux** afin de mieux protéger notre santé publique, notre jeunesse, notre consommation et notre épargne. Sont désormais interdites la promotion par les influenceurs de l'abstention thérapeutique, des produits de nicotine, des abonnements à des conseils ou à des pronostics sportifs ou encore les mises en scène promotionnelles avec des animaux non domestiques.



Lutte contre le risque incendie : Le Sénat a renforcé la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie dans le contexte du réchauffement climatique **en étant à l'initiative d'une loi d'ampleur** en la matière.



Défense : alors que la tension internationale ne cesse de grandir, nos armées pourront bénéficier de moyens accrus pour se préparer, s'entraîner et s'équiper grâce au Sénat, qui a obtenu une accélération de la trajectoire budgétaire. **D'ici 2027, ce sont 2,3 milliards d'euros supplémentaires qui seront inscrits au budget des armées.**



Squats : partageant la nécessité de **mieux lutter contre les squats**, le Sénat a néanmoins mieux distingué les sanctions applicables aux squatteurs selon qu'ils occupent un domicile ou un autre local et renforcé les outils de prévention des expulsions.



JOP : le Sénat a contribué à **améliorer la lutte contre le dopage** en sécurisant les conditions dans lesquelles il peut être procédé à des tests génétiques. Par ailleurs, il a encadré les conditions d'utilisation des dispositifs de vidéoprotection intelligente ou augmentée pour assurer un équilibre entre les besoins de sécurité publique et le respect des libertés fondamentales.



Retraites : le Sénat a veillé à préserver l'équilibre financier du système des retraites à horizon 2030, en adoptant le recul à 64 ans de l'âge d'ouverture des droits à la retraite ainsi que l'accélération de la réforme "Touraine", tout en **corrigeant les effets de la réforme pour les publics les plus exposés** (mères de famille, emploi des seniors, personnes en incapacité permanente...).



Douanes : le Sénat a **permis** d'améliorer la lutte contre la fraude à la détaxe de TVA, d'assouplir l'usage des drones pour la lutte contre le tabac et de rendre opérationnel le dispositif de retrait des contenus en ligne ayant constitué le moyen de commettre une infraction douanière (trafic de stupéfiants, de médicaments, de tabac ou de contrefaçons).



Patrimoine : les travaux conduits par la commission de la culture depuis 2019 autour de l'enjeu des restitutions ont permis d'aboutir à la promulgation le 26 décembre 2023 d'une **loi-cadre d'initiative sénatoriale facilitant le traitement des demandes de restitution de restes humains** appartenant aux collections publiques, qui apporte la garantie d'une gestion plus éthique de nos collections.



Formation : sur proposition de la délégation aux entreprises, le **projet de loi "Plein Emploi"** a limité les ponctions de l'État sur le budget de France compétences afin de préserver la formation professionnelle des salariés.

Un contre-pouvoir utile à la démocratie

Une chambre qui contrôle le Gouvernement...



Fonds Marianne : à la suite des révélations sur les dysfonctionnements du Fonds Marianne, destiné à financer des actions de défense des valeurs de la République et de lutte contre le séparatisme, les **travaux de la commission d'enquête du Sénat** ont permis de mettre au jour le manque de rigueur et l'opacité du processus d'attribution des subventions, ainsi que les défaillances du contrôle de leur utilisation par l'administration et le Gouvernement.



Pornographie : pour la première fois dans l'histoire parlementaire, un rapport d'information a été **entièrement consacré** aux pratiques de cette industrie, afin d'imposer dans le débat public la lutte contre les violences pornographiques et l'interdiction de l'accès des mineurs aux sites pornographiques.



Normes : le Sénat a signé avec le Gouvernement une **charte d'engagements pour la simplification des normes** applicables aux collectivités territoriales. Cette dernière vise à mieux contrôler les normes cessant de restreindre le pouvoir légiférer, afin que les normes cessent de faire face à des situations de pénurie des élus locaux, de complexifier les projets locaux, de retarder leur réalisation ou d'augmenter significativement le coût de ces derniers.



Chlordécone : l'OPECST a **fait le point** sur l'évolution des connaissances scientifiques et sur l'état de la contamination de la Guadeloupe et de la Martinique par la chlordécone, interdite depuis 1993. Son rapport formule 24 recommandations pour améliorer la prise en charge des populations antillaises.



Intelligence artificielle : dans le cadre d'une **résolution européenne**, le Sénat a plaidé pour un encadrement de l'intelligence artificielle, notamment sur les techniques de reconnaissance faciale, tout en souhaitant que l'Europe devienne un espace économique attractif pour le développement de ces technologies.

...et évalue l'efficacité des politiques publiques



TikTok : le Sénat a mis en évidence l'algorithme très « addictif » de ce réseau social et, malgré des efforts constants pour le dissimuler, ses liens persistants avec la Chine et ses autorités, qui font peser certains risques sur les utilisateurs et, plus largement, sur les démocraties. La commission d'enquête a formulé **21 recommandations pour y remédier.**



Prix des billets d'avion : face à l'explosion du prix des billets d'avion pour nos concitoyens ultramarins, la délégation sénatoriale aux outre-mer a formulé **12 recommandations** pour combler les manquements de la politique de continuité territoriale. Autant de recommandations reprises et mises en œuvre depuis le 1er janvier 2024 par l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM).



Transition environnementale : le rapport "**Engager et réussir la transition environnementale de sa collectivité**" de la délégation aux collectivités territoriales a mis à disposition des élus locaux et des agents territoriaux les outils, méthodes, ressources et exemples inspirants pour leur permettre de réussir leur propre transition environnementale.



Avenir de l'eau : la délégation à la prospective s'est intéressée à la question de **l'avenir de l'eau** et a mis en lumière les efforts nécessaires pour éviter de faire face à des situations de pénurie et des guerres de l'eau. Elle invite notamment les pouvoirs publics à construire de nouvelles retenues d'eau lorsque le service environnemental et économique rendu est positif.